

GT Pôle 3 E



13 novembre 2019

69 agents toujours sur le carreau!



Présidé par M. Brice CANTIN Directeur des ressources humaines au Secrétariat général des MEF, ce groupe de travail commun CTS DIRECCTE/CTM MEF, s'inscrit dans le prolongement de celui du 5 juillet. Il est chargé de faire le point sur le bilan des mobilités au 1er novembre c'est à dire un mois avant la date fatidique de reclassement du 1er décembre.

Force est de constater que près de 18 mois après l'annonce de la suppression de 417 emplois dans les pôles 3 E 77 agents sont toujours en attente d'un point de chute au 1er novembre.

Chiffre diminué depuis, puisque lors de la CAP des IIM qui s'est tenue le 7 novembre, 8 agents ont obtenu un reclassement certain et 9 autres un reclassement sous réserve de vacance du poste.

Au delà de ce bilan les chiffres font apparaître que :

- 43 agent.e.s relèvent de la catégorie A (22 attaché.e.s d'administration dont **17 ont plus de 60 ans**, et 27 Ingénieurs de l'Industrie et des Mines),
- 15 agent.e.s de la catégorie B,
- 7 en catégorie C,
- 2 contractuelles,
- 62 % sont des femmes.

Au delà du fait que nous apprenons en séance de nouveaux éléments **Solidaires Finances** regrette que les documents de travail fournis ne soient pas suffisamment précis et demandent à ce qu'ils soient croisés. Ainsi communiqués, ils ne permettent pas de connaître l'âge et le genre des agent.e.s à reclasser par catégorie et par corps et cette précision serait utile pour une analyse plus fine afin de mieux identifier les difficultés.

D'une manière générale, pour **Solidaires Finances**, la question de la transmission de ces chiffres « secs » est problématique : derrière les chiffres il y a des agent.e.s, des situations humaines qui devraient obliger à plus de respect !

Les situations vécues par ces agent.e.s en attente de reclassement sont une forme de violence, un traumatisme pour certaine.s qui méritent une attention soutenue et un accompagnement plus que « bienveillant ». **Solidaires Finances** revendique la mise en place d'un suivi psychologique pour les personnes qui demeurent sans affectation. L'administration se retranche derrière le fait qu'il s'agit d'un suivi collectif et non individuel et qu'elle ne peut faire autrement que donner des chiffres. Tous les agent.e.s DGFIP voulant rejoindre la DGFIP l'ont fait.

Elle précise que sur les 77 non reclassés, il y a des situations très différentes, certain.e.s ont effectué des démarches de mobilité qui sont en cours. Pour les autres, plus « récalcitrant.e.s », ils ne se sont pas engagés dans une démarche de mobilité (25 agents n'ont pas voulu communiquer leur CV). Bref si nous « poussons le bouchon » ce sont les agent.e.s qui sont responsables de l'absence d'atterrissage. Et l'on ose nous dire dans le cadre de la déclinaison ministérielle des lignes directrices de la transformation de la fonction publique « *que les MEF considèrent que la mobilité des agents (fonctionnelles et géographiques) est un élément essentiel de la RH tant pour le développement des personnels et leurs parcours...* ». Cela augure bien de l'avenir pour l'ensemble des agent.e.s.



15 novembre 2019

Concernant l'accompagnement des agents, l'administration reconnaît qu'il peut être inégal suivant les régions et au niveau des administrations centrales. Au fur et à mesure des avancées, il va rester les cas les plus difficiles. Elle rappelle que l'accompagnement des agents est basée sur une démarche volontaire. Néanmoins elle admet la nécessité d'avancer vers une démarche plus individuelle des agents (pour cerner les agents qui ne sont pas en recherche de mobilité ?...). Elle précise que le droit de remord existe et a déjà été utilisé. Par ailleurs, à sa connaissance aucune demande d'aide à la mobilité du conjoint : n'a été déposé.

Elle admet de plus qu'il n'y pas de dispositif spécial pour les agents de la tranche 60-64, certain.e.s se sont vus proposer des lettres de mission, proches des missions exercées précédemment. Ce dispositif permet selon l'administration «**aux agents de savoir ce qu'ils font en attendant leur départ à la retraite (sic)**».

Les reclassements

118 agent.e.s ont été reclassé.e.s dans les services économiques de l'État en région (SEER) mais 14 postes restent toujours vacants.

Cela laisserait-il penser que les agent.e.s n'ont pas confiance en cette structure à durée peut être limitée.

19 à la DGFIP, 4 à la Douane, 10 à la DGCCRF, 5 à l'INSEE, nous nous interrogeons néanmoins sur le fait que certain.e.s agent.e.s de la DGFIP, de la DGCCRF ou du Travail ne sont toujours pas reclassé.e.s ?

Mise en place des nouveaux dispositifs

■ Mise en œuvre prochaine d'une **indemnité d'accompagnement à la formation** globalement équivalente à la PRS qui n'existe plus. La DGAFP a donné son accord pour un dispositif proche de la PRS fonctionnelle avec des montants à peu près équivalents sauf pour les formations longues mieux loties :

- 500 € pour les formations de 5 à 9 jours ;
- 1000 € de 10 à 19 jours ;
- 2 000 € à partir de 20 jours de formation.

Mais l'arrêté n'est pas encore sorti, il s'appliquera avec un effet rétroactif au 1er septembre 2018.

■ Le congé de transition professionnelle a été mis en place ainsi que la mise à disposition dans le secteur privé pendant 1 an.

■ L'agence de reconversion du ministère de la défense n'a pas eu le succès attendu et semble inadaptée à la situation.

■ Une super priorité légale d'affectation pour les agents dont le poste est supprimé qui s'impose aux autres priorités légales de mutation. L'administration rappelle les 3 niveaux de priorité du dispositif depuis la loi du 6 août 2019 (article 62 bis) tout en précisant que pour le moment seul le 1er niveau a été mobilisé puisque local.

Solidaires Finances demeure sceptique quand à la réalité de ce dernier dispositif. Les différents services et ministères, souvent eux mêmes en pleine restructurations conservant leur priorité interne, il ne reste que les postes non voulus disponibles aux agents à reclasser des autres services.

Solidaires Finances s'interroge également sur la nature des 22 lettres de mission : quelles durées ? Quel type de mission ? Quel sort fait aux agent.e.s à l'issue de ces missions ? Toute question restée sans réponse !

Indemnité Mensuelle de technicité

■ Sur le sujet de l'IMT des agents sous gestion finances contraints de changer de ministère, l'administration reconnaît qu'il n'y a pas eu d'avancée sur ce sujet (l'IMT ne concernant que les agents des MEF). Pour **Solidaires Finances** les agent.e.s ne sont pas responsables des restructurations, tous azimuts, ils n'en sont que les victimes. C'est faire fi de ses responsabilité que de «botter en touche» ou de renvoyer à autrui ou à plus tard. Nos responsables politiques et administratifs démontrent une fois encore le peu de cas qu'ils font des individus.

